

**POLICE DES ROUTES**  
**Restriction de circulation**

**Commune d'Allaman**  
**RC 54-B-P (Gd-Rue - Rue du Château)**

Afin de permettre la réfection de la chaussée sur la Grand-Rue et Rue du Château en traversée de la localité d'Allaman, Le tronçon situé de l'intersection de la Place de l'Eglise/ Gd-Rue à la sortie la localité, sera interdit à toute circulation par étapes.

**Du lundi 7 juillet**  
**au**  
**lundi 18 août à 05h00**

Une signalisation de déviation sera mise en place par, Allaman – RC 1-B-P Rte Suisse - Rte d'Aubonne – rte de Roveray – rte de la Gare dans les deux sens

L'accès à la Rue du Château se fera par l'un ou l'autre des côtés en fonction de l'avancement du chantier

L'accès au ch. des Grangettes et la Gare (Sud) se fera en tout temps par la route de la Gare (IKEA)

Les usagers de la route sont priés de se conformer à la signalisation mise en place à cet effet et de faire preuve de prudence ; nous les remercions d'avance de leur compréhension.

**Municipalité d'Allaman**  
**Direction générale de**  
**la mobilité et des routes**  
Division – Entretien

***Copie pour information***

- Communes de Bursins, Aubonne, Etoy, Allaman
- Gendarmerie, CET-Blécherette,
- ECA, Pully - SDIS
- Voyer Région Ouest
- Police Viasuisse – Urgence santé
- Car-Postal - MBC
- Manifestations – Transports spéciaux